

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PLEIN EXERCICE ET DE TYPE COURT ORGANISE EN HAUTES ECOLES

HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIEGE ANDRE VESALE
Siège social : Quai du Barbou, 2, - 4020 LIEGE

Enseignement officiel créé
subventionné par la



par la Province de Liège
Communauté française

CATEGORIE : PEDAGOGIQUE **SECTION : NORMALE SECONDAIRE, EDUCATION PHYSIQUE** **ORIENTATION SPORT ENTRAINEMENT**

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur.
Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;
Vu le Décret du 27 février 2003 établissant les grades académiques dérivés par les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales ;

Nous, Président et Membres du jury de délibération chargé de procéder à l'épreuve finale des études menant au grade académique d'

AGRÉGÉ(E) DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR – BACHELIER

Attendu que **MATHIEU Raphaël**, né(e) à LIEGE, le 14/02/82

Réunit les conditions légales requises ;

Attendu que le programme comporte les cours obligatoires, répartis sur trois années d'études au moins conformément au décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;

Attendu que l'impétrant(e) a suivi les activités d'enseignement figurant dans le décret du 27 février 2003 susmentionné ainsi que dans la grille-horaire spécifique approuvée correspondante et mentionnées dans le supplément au présent diplôme ;

Attendu qu'il a subi l'épreuve avec **Satisfaction** ;

Lui conférons le grade académique d'**AGRÉGÉ(E) DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR – BACHELIER**

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant en même temps que les prescriptions légales relatives à l'organisation de l'enseignement susdit, à la durée des études et à la publicité des examens ont été observées.

Les Membres du Jury,

Le Directeur-Président de la Haute Ecole,

Fait à Liège, le 13 septembre 2005

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE :

Le Directeur général de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique,

Le Titulaire,

Chantal KAUFMANN

Directrice générale adjointe

Un supplément est annexé au présent diplôme, donnant toutes les informations complémentaires, notamment le programme de formation suivi

Le titulaire du présent diplôme a prêté le Serment de Socrate selon lequel il s'engage à mettre toutes ses forces et toute sa compétence au service de l'éducation de tous les élèves qui lui seront confiés